



DELEGATIONS

RÉUNION DU 24 AOÛT 2020

Président : M. LONGERE Pierre.

Présent : M. HERMEL Jean-Pierre.

RESPONSABLES DES DESIGNATIONS

M. BESSON Bernard

Tél : 06-32-82-99-16

Mail: lraf.ooluneosoleil@gmail.com

M. BRAJON Daniel

Tél : 06-82-57-19-33

Mail: brajond@orange.fr

RAPPORTS 2020/2021

Utilisation du RAPPORT mis en ligne par la FFF (voir « mon espace FFF ») pour toutes les compétitions.

CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Heure d'arrivée du Délégué : 2 heures avant le match.
Arrivée des équipes : 1h30 avant le match.

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

Feuille de recette : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que le nom et prénom complet des joueurs avertis ou exclus.

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre.

Heure d'arrivée : 2h00 avant le match (N3) et 01h30 avant le coup d'envoi pour les championnats régionaux. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et mise en marche de celle-ci.

Rapport d'absence FMI : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Banc Délégué : La présence de représentants de la presse

locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

Nom de l'Observateur d'Arbitre : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

Indisponibilités : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

INDISPONIBILITES

Les délégués doivent communiquer dès à présent au service « compétitions » leurs indisponibilités jusqu'au 1er NOVEMBRE.

COURRIERS RECUS

M. CHENE : Noté. Souhaits de prompt rétablissement.

FFF : Annulation des réunions à la FFF pour les responsables régionaux, accompagnateurs et délégués A. Elles seront réalisées en visioconférence.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



GROUPE MDS
Mutuelle des Sportifs

CETTE SEMAINE

Délégations	1
Clubs	2
Coupes	2
Sportive Jeunes	3
Sportive Seniors	11
Contrôle des Mutations	14
Arbitrage	16

CLUBS

RÉUNION DU 24 AOÛT 2020

INACTIVITÉS PARTIELLES

536387 – A.S. PEYRIEU BRENS – Catégorie Seniors – Enregistrée le 14/08/20.
541518 – GRPE.O.S. COUZONNAIS – Catégories U17 et U19 – Enregistrées le 19/08/20.

FUSIONS-ABSORPTIONS SAISON 2020/2021

533608 – ENT. SONNAZ-VIVIER-VOGLANS – Club absorbant
519080 – A.S. TRESSERVE

(Changement de titre à venir pour ENT. SONNAZ-VIVIER-VOGLANS)



COUPES

RÉUNION DU LUNDI 24 AOÛT 2020.



Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL.

COUPE DE FRANCE 2020/2021

DATES DES TOURS REGIONAUX :

Suite à la validation du Conseil de Ligue du 06 Juin 2020, le calendrier suivant a été fixé :

30 Août 2020 : Tour de cadrage (Clubs niveau départemental)

06 Septembre 2020 : 1er tour (avec entrée des clubs R3)

13 Septembre 2020 : 2ème tour (entrée des clubs R2 suite au nombre d'engagés).

20 Septembre 2020 : 3ème tour (entrée des clubs N3, R1).

04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée de clubs N2).

17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée de clubs N1).

01 Novembre 2020 : 6ème tour.

Nombre d'engagés : 945 (arrêté le 16 juillet 2020)

Un tour de cadrage est organisé le 30 Août 2020 suite au nombre d'engagés.

Nombre des clubs qualifiés pour le 7ème tour : 16.

A titre exceptionnel, pour la saison 2020-2021, l'entrée en lice des clubs de Ligue 2 aura lieu lors du 8ème tour de la compétition.

REGLEMENT :

Du 1er tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au

but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Une note d'information est en ligne sur le site de la Ligue. Les clubs et les Officiels doivent prendre connaissance de celle-ci.

TERRAINS :

Compte-tenu des délais très courts entre les différents tours et que les **terrains doivent être classés au minimum au niveau 5, 5s, 5sy ou 5sy** à compter du 3ème TOUR et jusqu'au 6ème tour inclus de la Coupe de France :

Pour le 3ème tour, dans le cas d'un tirage au sort « club A / club B », si le terrain recevant n'a pas le classement requis, il y aura inversion du match. Si aucun des clubs n'a de terrain conforme au règlement : tirage au sort initial.

(Accord à l'unanimité du Conseil de Ligue du 06/06/20)

FMI :

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, **sous peine de sanction financière.**

MODIFICATIONS HORAIRES ET TERRAINS :

Celles-ci doivent être transmises au service compétitions de la Ligue dans les meilleurs délais.

PERMANENCE DE LA COMMISSION

Une permanence fonctionnera à la Ligue le **DIMANCHE 30 AOÛT à partir de 20 heures.**

TELEPHONES : 04-72-15-30-40 ou 04-72-15-30-43
(Problème de transmission de résultat ou renseignement).

COUPES LAURAFoot

Les Coupes LAURAFoot Seniors (masculins, féminines et futsal) reprendront là où elles se sont arrêtées lors de la saison 2019/2020 (et lors des tirages au sort du 4 mars 2020) selon les modalités et un calendrier à préciser par la COMMISSION des COUPES.

Validation de ces décisions lors du bureau plénier du 22 Juin 2020.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

**SPORTIVE JEUNES****RÉUNION DU MARDI 25 AOÛT 2020**

Président : M. Patrick BELISSANT

Présents : MM. Philippe AMADUBLE, Michel GODIGNON, André MORNAND.

Assiste : M. Yves BEGON, Président du Département Sportif.

Excusé : M. Anthony ARCHIMBAUD

COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE**RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :**

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les joueurs de **catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.**
- Ou un championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

PHASE REGIONALE*** BILAN DES ENGAGEMENTS :**

Pour cette saison 2020-2021, la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes a enregistré l'engagement de 352 équipes (au lieu de 324) qui se répartissent de la sorte :

Clubs Nationaux :	4
Clubs de R1 :	26
Clubs de R2 :	54
Clubs de District :	266

*** CALENDRIER :**

12 septembre 2020 : 1er tour régional
 19 septembre 2020 : 2ème tour régional
 03 octobre 2020 : 3ème tour régional
 18 octobre 2020 : 4ème tour régional
 08 novembre 2020 : 5ème tour régional
 22 novembre 2020 : 6ème tour régional
 13 décembre 2020 : 1er tour fédéral

*** ORGANIGRAMME :****1er tour (12 septembre 2020)**

86 matchs programmés et 96 exempts, soit 182 qualifiés

2ème tour (19 septembre 2020)

182 équipes du 1er tour + 54 équipes de R2 = 236 équipes
 soit 118 matchs à programmer.

3ème tour (03 octobre 2020)

118 équipes qualifiées du 2ème tour + 26 équipes de R1 = 144 équipes
 soit 72 matchs à programmer.

4ème tour (18 octobre 2020)

72 équipes qualifiées du 3ème tour
 Soit 36 matchs à programmer

5ème tour (08 novembre 2020)

36 équipes qualifiées du 4ème tour
 Soit 18 matchs à programmer.

6ème tour (22 novembre 2020)

18 équipes qualifiées du 5ème tour
 Soit 9 matchs à programmer.

D'où 9 qualifiés pour la phase préliminaire nationale (13 décembre 2020)

1ER TOUR : SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020

A **15h30** sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Si une de ces rencontres se déroule en lever de rideau d'un match de Coupe de France, obligation de laisser un délai de 3 heures entre le début des deux rencontres.

L'utilisation de la F.M.I. est **OBLIGATOIRE** dès le 1er tour. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard.

Les arbitres doivent adresser leurs rapports disciplinaires à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (et non au District) dans les 48h00 en utilisant obligatoirement la rubrique « mes rapports d'arbitrage sur mon compte FFF » (nouveau : plus de rapport par mail !)

N° match	CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
	affiliation	LIBELLE CLUB	affiliation	LIBELLE CLUB
1	504317	ARBENT MARCHON	590335	HAUT-RHONE F.C.
2	520877	LANFONNET E.S.	590301	VALSERINE F.C.
3	554309	Gpt CS 2A FOOT (Amancy)	541511	F.C. GAVOT
4	504350	DOUVAINE E.S.	519170	CLUSES F.C.
5	582180	A.S. THONON	548880	F.C. DU FORON
6	509286	SAINT PIERRE C.S.	526437	Ent. S.DRUMETTAZ MOU
7	515966	MARIGNIER Sp.	541509	LAC BLEU (Saint Jorioz)
8	504266	C.S. BELLEY	554292	G.C. USSES
9	581229	Gpt VIRY VUACHE	552307	VILLE LA GRAND JEUNE
10	518768	LA RAVOIRE U.S.	523821	U.S. V.O. GRENOBLE
11	581290	Gpt JEUNES EPINE (Motte Servolex)	544456	GRENOBLE F.C. 2A
12	504338	GIERES U.S.	545698	VALLEE DE LA GRESSE
13	504777	SASSENAGE U.S.	517504	CROLLES F.C.
14	519931	CROSSEY A.S.	519935	SEYSSINET A.C.
15	552639	CASSOLARD PASSAGEOIS	533340	DEUX ROCHERS F.C. (St Egreve)
16	504713	SAINT MARCELLIN OI.	518770	U.S. PEYRINOISE
17	525314	A.S. DORTAN LAVANCIA	514055	Ent. S. REVERMONTAISE
18	547080	VAREZE F.C.	520730	SAINT CYR F.C.F.
19	528571	A.S. LA SANNE SAINT ROMAIN	534255	ESTRABLIN
20	544907	F.C. VALLON PONT D'ARC	504307	BOURG SAINT ANDEOL S.C.
21	504370	O. CENTRE ARDECHE (Veyras)	548045	O. RUOMSOIS
22	528941	J.S. MONTILLENNE	551476	RHONE VALLEE F.C.
23	525341	A.S. SAINT MARCELLOISE	504304	CRUAS S.C.
24	529711	Ent. S. CHOMERACOISE	519780	CHABEUIL F.C.
25	519782	CROIX DU FRAY ETABLES	582281	E.S. BEAUMONTLEGER
26	521473	MONTELIER U.S.	581776	Gpt HERMITAGE TOURNON
27	530927	Av. S. ROIFFIEUX	509197	DAVEZIEUX U.S.
28	519000	HOSTUN	536261	A.S. CORNAS
29	546999	F.C. HAUTERIVE U.S.	504465	O. SALAISE RHODIA
30	504462	ROMANS P.S.	532844	F.C. MUZOLAIS
31	560195	BRESSE FOOT 01	553366	DOMBES BRESSE F.C.

32	521795	MARBOZ E.S.B.	546944	ST DENIS EN BUGEY AMBUTRIX
33	540737	ESSOR BRESSE SAONE	551384	BELLEVILLE ST JEAN D'ARDIERES
34	553892	PLAINE REVERMONT FOOT	550795	VALLEE BLEUE F.C. (Bouvesse)
35	504467	MEXIMIEUX VILLIEU COTIERE	518931	NIVOLAS C.S.
36	504385	AMBERIEU F.C.	525628	L'ISLE D'ABEAU F.C.
37	504391	C.S. LAGNIEU	528356	DOMARIN A.S.
38	546355	BORD DE SAONE (Parcieux)	553816	BRESSANS F.C.
39	581378	J.S. BRESSE DOMBES	504502	O. SATHONAY CAMP
40	522537	F.O. BOURG EN BRESSE	517431	SAINT DIDIER FORMAN
41	550077	F.C. RIVE DROITE (Albigny)	560196	FOOT TROIS RIVIERES (Montmerle)
42	581381	COLOMBIER-SATOLAS F.C.	537222	F.C. MAS RILLIER
43	550032	LA TOUR SAINT CLAIR	525631	MIONS A.L.
44	563835	ARTAS CHARANTON F.C.	523341	GENAS AZIEU
45	504375	BOURG LES VALENCE F.C.	547090	J. St O. GIVORS
46	504343	ANNONAY F.C.	500430	SAINT ETIENNE COTE CHAUDE
47	513357	FOUILLOUSE U.S.	552152	FOOT MONT PILAT (Pelussin)
48	504621	SAINT PIERRE MINEURS LA PALUD	560559	ANZIEUX FOOT (Chazelles)
49	582289	F.C. QUATRE VALLEES (Fontanges)	581760	ESPINAT YTRAC F.J.
50	563805	Ent. F. CHATAIGNE VENAZ	508747	ARPAJON C.S.
51	549900	E.S. MONTAGNE BOURBONNAISE	548715	LOIRE SORNIN (Pouilly s/ Charlieu)
52	547504	RIORGES F.C.	508733	S.C. GANNAT
53	582289	Ent. BOURBON	508739	MOULINS YZEURE Et.
54	560485	Gpt VARENNES-SAINT POURCAIN	520001	U.S. BIACHETTE
55	514515	SAINT GERVAIS D'AUVERGNE U.S.	582321	COMMENTRY F.C.
56	560477	U.S. BASSIN MINIER	582563	Gpt AV 2 A (Vergongheon)
57	518756	Ent. LANDOS LANGOGNE	530348	A.S. CHADRAC
58	546413	Ent. F.C. SAINT AMANT TALLENDE	526130	FONTANNES
59	504318	AUREC F.C.	548273	ONDAINE O.C. (Fraisses)
60	506545	SAINT GEORGES LES ANCIZES	546837	PERIGNAT F.C.
61	563697	DOMES SANCY FOOT	560120	Gpt COMTE ET VAL DE COUZE
62	519487	PALLADUC U.S.	560434	LIGNON F.C. (Bœn sur Lignon)
63	560479	Gpt FEURS FOREZ DONZY	517723	LEZOUX F.C.
64	563628	NORD LIMAGNE F.C.	506504	GERZAT U.S.
65	526932	CLERMONT FRANC ROSIER	560106	Gpt VALLEE DE LA VEYRE
66	531942	F.C. VERTAIZON	520152	PONT DU CHATEAU C.S.
67	551381	U.S. ECOTAY MOINGT	521920	AULNAT-SPORTIF
68	563791	HAUTS LYONNAIS	545881	ROANNE PARC
69	516822	C.S. OZON SAINT SYMPHORIEN	500153	RIVE DE GIER
70	549919	RHINS TRAMBOUZE	550799	HAUT FOREZ E.S. (Soleymieux)
71	551245	GOAL FOOT (St Just La Pendue)	504771	SAINT ROMAIN LE PUY
72	582741	FC 2M (Panissières)	563727	Avenir Football PAYS DE COISE
73	551801	Espoir Foot PERIGNEUX ST MAURICE	520060	SAINT MARTIN EN FOREZ
74	504249	S.C. SURY LE COMTAL	563840	ST GALMIER CHAMBOEUF

75	552858	S.C. PORTES DE L'AIN	500124	VILLEURBANNE A.S. V. EI.
76	550008	CHASSIEU DECINES F.C.	536260	F.C. CHARVIEU CHAVAGNEUX
77	517776	F.C. SAINT JOSEPH SAINT MARTIN	582303	U.S. DES MONTS (Ste Catherine)
78	504278	F.C.O. FIRMINY INSERSPORT	527353	VAULX OLYMPIQUE
79	549484	U.S. MILLERY VOURLES	534257	CHAMBON FEUG. ALGERIENS
80	504730	CRAPONNE A.S.	517279	U.S. L'HORME
81	533109	LYON GERLAND F.C.	530052	F.C. ST CYR AU MONT D'OR
82	582645	OI. Sportif TARANTAIZE-BEAUBRUN	541589	LYON MENIVAL F.C.
83	538572	LYON CHEMINOTS VAISE	529727	SAINT PAUL EN JAREZ
84	580450	C.O. LA RIVIERE (St Etienne)	523565	EVEIL DE LYON
85	517999	CELLIEU J.S.	580613	C.S.MEGINAND
86	525875	SAINT PRIEST EN JAREZ	581322	SUD OUEST 69 FC (Taluyers)

2ÈME TOUR : SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020

A 15h30 sur le terrain des clubs 1ers nommés.

Si une de ces rencontres se déroule en lever de rideau d'un match de Coupe de France, obligation de laisser un délai de 3 heures entre le début des deux rencontres.

Pour ce 2ème tour, l'utilisation de la F.M.I. est OBLIGATOIRE. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard.

Ordre du match	CLUBS RECEVANTS		CLUBS VISITEURS	
	affiliation	NOM DU CLUB ou N° du match au 1er tour	affiliation	NOM DU CLUB ou N° du match au 1er tour
1		Vainqueur du match n° 1	504556	CONCORDIA F.C.
2		Vainqueur du match n° 2	520590	ARGONAY U.S.
3		Vainqueur du match n° 3	551383	CLUSES SCIONZIER F.C.
4		Vainqueur du match n° 4	516534	AMPHION PUBLIER C.S.
5		Vainqueur du match n° 5	563690	SAINT JEOIRE LA TOUR E.S.
6		Vainqueur du match n° 6	520602	SEYNOD Et. S.
7	581696	Gpt JEUNES AALP (Perrignier)	500324	ANNEMASSE GAILLARD
8		Vainqueur du match n° 7	548844	NIVOLET F.C.
9		Vainqueur du match n° 8	552893	CULOZ GRAND COLOMBIER
10		Vainqueur du match n° 9	581744	Gpt GFA 74
11	549817	G.O. BAS CHABLAIS	544978	LA FILIERE
12		Vainqueur du match n° 10	504823	MURETTE U.S.
13		Vainqueur du match n° 11	522340	ANNECY LE VIEUX U.S.
14		Vainqueur du match n° 12	548244	SUD ISERE F.C.
15		Vainqueur du match n+ 13	521000	PRINGY U.S.
16		Vainqueur du match n° 14	544455	LA COTE SAINT ANDRE F.C.
17		Vainqueur du match n°15	504423	AIX F.C.
18	590133	F.C. CHERAN	547044	PLASTIC VALLEE F.C.
19	524474	CHAVANOD	515301	ECHIROLLES F.C.
20		Vainqueur du match n° 16	551477	CREST AOUSTE
21		Vainqueur du match N° 17	540774	ST GENIS-FERNEY-CROZET A.S.

22		Vainqueur du match n° 18	530381	SEYSSINS F.C.
23		Vainqueur du match n° 19	550437	A.S. ST MARTIN D'HERES
24		Vainqueur du match n° 20	504293	SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
25		Vainqueur du match n° 21	551992	RHONE CRUSSOL 07
26		Vainqueur du match n° 22	504261	Atom'Sports Football PIERRELATTE
27		Vainqueur du match n° 23	552154	U.S. MONTMEYRAN
28		Vainqueur du match n° 24	550020	Av. SUD ARDECHE (AUBENAS)
29		Vainqueur du match n° 25	59379	U.S. VALLEE JABRON
30	550632	U.S. VAL D'AY	500355	MONTELIMAR U.S.
31		Vainqueur du match n° 26	523342	MALISSARD Et. S.
32		Vainqueur du match n° 27	552755	VALENCE F.C.
33		Vainqueur du match n° 28	553248	BRON GRAND LYON
34		Vainqueur du match n° 29	509606	PORTOIS F.C.
35		Vainqueur du match n° 30	546317	F.C. CHAPONNAY-MARENNES
36	582556	Gpt de L'AVANT PAYS SAVOYARD	520603	SAINT ANDRE LE GAZ A.S.
37		Vainqueur du match n° 31	504275	C.S. NEUVILLOIS
38		Vainqueur du match n° 32	547569	HAUT REVERMONT SIMANDRE
39		Vainqueur du match n° 33	547603	BRESSE TONIC FOOT
40		Vainqueur du match n° 34	582751	O. SUD REVERMONT
41		Vainqueur du match n° 35	546479	RACHAIS Es.
42	581433	F.C. COTIERE LUENAZ	523348	E.S. MANIVAL SAINT ISMIER
43	539828	TIGNIEU JAMEYZIEU F.C.	546478	EYBENS O.C.
44		Vainqueur du match n° 36	544922	VALLEE DU GUIERS (Chimilin)
45		Vainqueur du match n° 37	504303	MEYZIEU U.S.
46		Vainqueur du match n° 38	563857	SAONE VALLEE F.C. (Frans)
47		Vainqueur du match n° 39	511575	A.S. MONTREAL LA CLUSE
48		Vainqueur du match n° 40	548198	AIN SUD FOOT
49	560508	GRAND OUEST ASSOCIATION LYON	504312	VIRIAT C.S.
50		Vainqueur du match n° 41	523650	LIMONEST F.C.
51	539571	BOURG SUD	580902	F.C. VEYLE SAONE
52	530041	O. DE SAINT DENIS LES BOURG	542553	MISERIEUX TREVOUX A.S.
53		Vainqueur du match n° 42	580951	MOS 3R (Septème)
54	532822	CHATEAUNEUF SUR ISERE	581454	F.C. VOIRON MOIRANS
55	553299	L.C.A. FOOT 38 (Apprieu)	522881	MOURS SAUJNT EUSEBE
56		Vainqueur du match n° 43	535235	REVENTIN U.S.
57		Vainqueur du match n° 44	550007	F.C. LARNAGE SERVES
58	504316	Am. S. DONATIENNE	536259	SAINT MAURICE L'EXIL A.L.
59		Vainqueur du match n° 45	551087	VALLIS AUREA FOOT(Anneyron)
60		Vainqueur du match n° 46	519727	CHAVANAY A.S.
61		Vainqueur du match n° 47	504545	BOULIEU LES ANNONAY
62		Vainqueur du match n° 48	526565	DOMTAC F.C.
63	564205	SORBIERS LA TALAUDIÈRE	513735	F.C. CROIX ROUSSE
64	541895	F.C. PONTCHARRA SAINT LOUP	590282	SAINT CHAMOND FOOT

65	550930	A.B.H. F.C. (St Bonnet les Oules)	516402	LYON CROIX ROUSSE F.
66	560178	Gpt ABC F. (St Etienne le Molard)	523483	LYON MONTCHAT A.S.
67	518907	Ent. OSQ / ASVF (St Quentin)	520061	O. SAINT GENIS LAVAL
68	547447	CHAMBON FEUGEROLLES DERVAU	523960	Et. S. TRINITE LYON
69	529291	VAULX EN VELIN U.S.	527379	VILLARS U.S.
70	563771	SUD AZERGUES FOOT	504383	OI. SAINT ETIENNE
71	526814	A.S. BELLECOUR PERRACHE	523825	VAL LYONNAIS F.C.
72	504671	DECINES U.G.A.	544208	ROCHE SAINT GENEST F.C.
73	580927	USEL FOOT	526195	A.S. GREZIEU LA VARENNE
74	554406	JEUNES LIVRADOIS FOOT	509200	USSON EN FOREZ S.S.
75		Vainqueur du match n° 49	508749	SAINT FLOUR U.S.
76		Vainqueur du match n° 50	590195	SUD CANTAL FOOT
77	508748	STADE RIOMOIS	590140	Gpt VALLEE DE L'AUTHRE
78		Vainqueur du match n° 51	504499	LE COTEAU Olympique
79		Vainqueur du match n° 52	549940	E.S.S.O.R. (Villemontais)
80	506237	BESSAY C.S.	504775	L'ETRAT LA TOUR
81	523656	SAINT JUST SAINT RAMBERT A.S.	560554	Gpt RIVES D'ALLIER A.C. (Bellerive)
82	551346	NORD VIGNOLE A.S. (Chemilly)	581396	CENTRE ALLIER FOOT (Cosne Allier)
83	563569	F.C. EST ROANNAIS	554206	Av. SUD BOURBONNAIS (Abrest)
84	516556	AVERMES S.C.	582723	NORD ROANNAIS FOOT
85	554202	PAYS LAPALISSE	504377	VEAUCHE E.S.
86		Vainqueur du match n° 53	506258	DOMERAT A.S.
87		Vainqueur du match n° 54	521724	MOZAC U.S.
88		Vainqueur du match n° 55	580473	HAUTE COMBRILLEFOOT
89		Vainqueur du match n° 56	520389	NORD LOZERE Ent.
90	506497	COURPIERE U.S.	505605	F.C. LYON FOOTBALL
91		Vainqueur du match n° 57	582591	Gp HAUT PAYS VELAY (Montfaucon)
92		Vainqueur du match n° 58	581946	Gpt de L'AUZON (La Roche Blanche)
93		Vainqueur du match n° 59	552955	SAVIGNEUX MONTBRISON
94		Vainqueur du match n° 60	520923	CHAMALIERES F.C.
95		Vainqueur du match n° 61	547699	COURNON F.C.
96		Vainqueur du match n° 62	508776	THIERS S.A.
97		Vainqueur du match n° 63	546352	A.S. CHAMBEON/MAGNEUX
98		Vainqueur du match n° 64	510828	CEBAZAT-SPORTS
99		Vainqueur du match n° 65	554404	Gr. FORMATEUR LIMAGNE
100		Vainqueur du match n° 66	590142	SOURCES VOLCANS FOOT
101		Vainqueur du match n° 67	549921	AVENIR COTE FOOT (Renaison)
102	520289	CHATEL GUYON F.C.	508949	BEAUMONT U.S.
103	516330	ROMAGNAT A.S.	518527	LEMPDES SPORTS
104	580718	Gpt NORD VELAY (Polignac)	520133	BRIOUDE U.S.
105	529030	Esp. CEYRAT	582731	F.C. CLERMONT METROPOLE
106		Vainqueur du match n° 68	551926	F.C. BONSON/SAINT CYPRIEN
107		Vainqueur du match n° 69	549920	HAUT PILAT INTERFOOT

108		Vainqueur du match n° 86	524454	A.S. MAZET SAINT VOY CHAMBON
109	582597	Gpt EMBLAVEZ JEUNES (La Voute)	581280	U.S.SUCS ET LIGNON
110	554410	Gp BLAVOZY/ST GERMAIN LAPRADE	512835	SAUVETEURS BRIVOIS
111		Vainqueur du match n° 70		Vainqueur du match n°74
112		Vainqueur du match n° 71		Vainqueur du match n° 72
113		Vainqueur du match n° 78		Vainqueur du match n° 79
114		Vainqueur du match n° 82		Vainqueur du match n° 83
115		Vainqueur du match n° 85		Vainqueur du match n° 84
116		Vainqueur du match n° 77		Vainqueur du match n° 73
117		Vainqueur du match n° 80		Vainqueur du match n° 81
118		Vainqueur du match n°76		Vainqueur du match n° 75

Date à retenir : 3ème tour – le 03 octobre 2020

COURRIER DE CLUBS - HORAIRES

RAPPEL :

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs) :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

U 20 R1 :

* CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Mager 1 (pelouse synthétique), à l'exception de :

- Match n° 21280.1 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / OI. VALENCE le dimanche 20 septembre 2020 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)
- Match n° 21330.1 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / GOAL F.C. le dimanche 06 décembre 2020 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)
- Match n° 21287.2 : CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL / L'ETRAT le dimanche 28 février 2021 à 15h00 au stade Mager 1 (terrain synthétique)

* C.S. NEUVILLOIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 15h00 sur le terrain annexe du stade Jean Oboussier.

* VENISSIEUX FOOTBALL CLUB :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Laurent Gérin.

U20 R2 – Poule A :

* C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade du Merlo

* RHONE CRUSSOL FOOT 07 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le samedi à 15h00 au stade de la Plaine à Saint Péray

* ROANNAIS FOOT 42 :

Tous les matchs à domicile se joueront le samedi à 16h00 au stade Henry Mallevat

U20 R2 – Poule B :

* A.S. CRAPONNE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Charles Trévoux à Craponne, terrain

synthétique

* DOMTAC F.C. :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 12h30 au stade Domaine du Maligny, terrain synthétique.

* A.S. DE MONTCHAT LYON :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le dimanche à 15h00 au stade Marc Vivien Foé à Lyon, terrain synthétique.

U20 R2 – Poule C :

* U.S. ANNECY LE VIEUX :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny

* Gpt. DE JEUNES DE L'EPINE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 16h00 au complexe sportif Raoul Villot à La Motte Servolex.

* LYON CROIX ROUSSE F. :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se disputeront le dimanche à 12h30 au stade Grégory Coupet, terrain synthétique.

* Et. S. SEYNOD :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Max Decarré ;

* F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U20 se joueront le samedi à 17h30 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique)

U 18 R1 – Poule A :

* MONTLUCON FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe (1) U18 se disputeront le samedi à 15h00 au stade des Ilets.

* ROANNAIS FOOT 42 :

tous les matchs de l'équipe U18 se joueront le samedi à 17h30 au stade Henry Malleval (terrain synthétique) à l'exception du match n° 21629.1 contre R.C. VICHY le samedi à 16h00 au stade Henry Malleval (terrain synthétique).

* R.C. VICHY :

Tous les matchs à domicile se disputeront le samedi à 16h00.

U18 R1 – Poule B :

* C.A.S. CHEMINOTS OULLINS LYON :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le

dimanche à 15h00 au stade de Merlo.

* THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 16h00 au complexe sportif de saint Disdille.

* VENISSIEUX FOOTBALL CLUB :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le dimanche à 15h00 au stade Auguste Delaune.

* F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe (1) U18 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique) à l'exception de la rencontre n° 21714.1 contre Sporting Club de Lyon qui se jouera le dimanche à 15h00 au stade Jean Le Mouton.

U18 R2 – Poule C :

* DOMTAC :

tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront le samedi au stade de l'hippodrome à La Tour de Salvagny, terrain synthétique.

* LYON CROIX ROUSSE F. :

tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du stade Grégory Coupet.

* F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe (2) U18 se disputeront le dimanche à 13h00 au stade Saint Exupéry (terrain synthétique)

U18 R2 – Poule D :

* RHONE CRUSSOL FOOT 07 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 15h00 au stade de la Plaine à Saint Pérey.

* F.C. ROCHE SAINT GENEST :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront le samedi à 17h00 au stade Grangeneuve.

U18 R2 – Poule E :

* U.S. ANNECY LE VIEUX :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se joueront le samedi à 17h30 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny

* GROUPEMENT FOOTBALL DE L'ALBANAIS 74 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se dérouleront le samedi à 18h00 au stade des Grangettes à Rumilly.

* C.S.NEUVILLOIS :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U18 se disputeront sur l'annexe René Millet du stade Jean Obousser

U 16 R2 – Poule A :* E.S. VEAUCHE :

Tous les matchs à domicile le samedi à 15h30 au stade Irénée Laurent de Veauche (terrain synthétique).

U 16 R2 – Poule B :* C.S. NEUVILLE :

Tous les matchs à domicile le samedi à 17h30

U16 R2 – Poule C :* U.S. ANNECY LE VIEUX :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U16 se joueront le samedi à 17h30 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny

* THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :

Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon (alternance avec les U15 R1)

U 15 R1 – Niveau A :* LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :

Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 ainsi que pour les U14 en R1, Niveau A

* THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. :

Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade Gaël Bazin à Saint Disdille Thonon.

U15 R2 – Poule D :* U.S. ANNECY LE VIEUX :

Tous les matchs à domicile de l'équipe U15 se joueront le dimanche à 13h00 sur le terrain synthétique du complexe sportif d'Albigny.

Yves BEGON,
Président Département Sportif

Patrick BELISSANT,
Secrétaire de séance

SPORTIVE SENIORS

RÉUNION DU LUNDI 24 AOÛT 2020

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE

Excusé : MM. Claude AURIAC.

INFORMATIONS

IMPORTANT :

- Un protocole de reprise des compétitions de la N3 et des épreuves de la LAuRAFoot ainsi qu'une fiche synthétisant les principales dispositions ont été mis en ligne sur le site internet de la Ligue. Merci de bien le respecter.
- Tous les secrétaires de club sont invités à compléter le plus rapidement possible sur Foot 2000 la nouvelle fonction de membre de club : « Référent COVID ».

- REPRISE DES CHAMPIONNATS SENIORS :

* N3 : dimanche 30 Août 2020

* R1 : samedi 12 et dimanche 13 Septembre 2020

* R2 et R3 : samedi 26 et dimanche 27 Septembre 2020

- A NOTER POUR LE N 3 :

* Le stage annuel des arbitres Elite Régionale et du groupe

Espoirs FFF de Ligue étant prévu pour le samedi 29 août 2020, les matchs de **la 1ère journée du championnat N3** fixés à cette date sont programmés exceptionnellement pour **le dimanche 30 août 2020 à 15h00**. Toutefois, les clubs ont la possibilité de les disputer, après accord écrit et selon les formalités réglementaires, à 18h00 ou à tout autre horaire le dimanche.

. Merci d'en prendre acte.

* Les Clubs du championnat N3 sont priés de remplir une feuille de recette (entrées payantes ou non) et de la transmettre rapidement à la Ligue.

* Obligation leur est faite d'utiliser lors des rencontres les cartons de remplacement émanant de la Fédération.

HORAIRES

A - RAPPEL DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

A l'Assemblée Générale de LAuRAFoot qui s'est tenue à Lyon le 30 Juin 2018, les Clubs ont adopté des nouvelles dispositions concernant les modifications des horaires (cf. / article 31 des R.G. de la Ligue) :

« Il y a 3 types d'horaire, à savoir :

- **L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
- **L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord de l'autre club ni de celui de la Ligue.
- **L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

L'horaire ainsi défini peut s'articuler de la manière suivante :

SENIORS

- **Horaire légal** :
Samedi 18h00 en R1.
Dimanche 15h00 en R2 et R3.
- **Horaire autorisé** :
Dimanche 14h30 ou 15h00 en R1.
Dimanche 14h30 en R2 et R3.
Dimanche entre 12h30 et 13h00 : (uniquement en lever de rideau et avec exclusion du R1).
Samedi entre 19h00 et 20h00 : (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R2 et R3.
Samedi entre 18h00 et 20h00 : (uniquement si éclairage minimum E5) par pas de 30 minutes en R1.

ATTENTION : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

B - PERIODES AUTORISEES POUR CHANGER LES HORAIRES

3 Périodes régissent les changements d'horaire :

Période VERTE : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés.

Période ORANGE : Cette période se situe jusqu'à 18h 00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.

Période ROUGE : Cette période dite D'EXCEPTION se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre, jusqu'au jour de celle-ci : modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.

ATTENTION :

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.
- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement).

RAPPELS

REPLACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28)

Précisions :

« Pour toutes les catégories » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire d'un match de championnat est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre. »

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

- ARBITRES, DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

- F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

COURRIER DES CLUBS (HORAIRES)

NATIONAL - Poule M :

F.C. BOURGOIN JALLIEU :

Le match n° 23549.1 : F.C. BOURGOIN JALLIEU / F.C.AURILLAC ARPAJON du samedi 05 septembre 2020 se déroulera le samedi 05 septembre 2020 à 18h00 au stade Pierre Rajon.

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 18h00 au stade Mager 1 (pelouse synthétique) à Chambéry.

A.S. SAINT ETIENNE :

Le match A.S. SAINT ETIENNE / MONTLUCON FOOTBALL se disputera le dimanche 13 septembre 2020 à 15h00 au stade Aimé Jacquet de L'Etrat.

Le match A.S. SAINT ETIENNE / F.C. VELAY se disputera le dimanche 11 octobre 2020 à 15h00 au stade Aimé Jacquet de L'Etrat.

REGIONAL 1 – Poule A :E.A. LE CENDRE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le dimanche à 15h00.

R.C. VICHY :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 19h00 sur la pelouse du stade Darragon à Vichy.

C.S. VOLVIC :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront le samedi à 18h00 au stade Michel Champleboux.

REGIONAL 1 – Poule B :U.S. BLAVOZY :

* Le match n° 20069.1, U.S. BLAVOZY (1) / LE PUY FOOT 43 AUVERGNE (2) se disputera le samedi 12 septembre 2020 à 18h00 au stade de Panassac.

* Les autres matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le dimanche à 15h00 au stade de Panassac.

LE PUY FOOT 43 AUVERGNE :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche 15h00 au stade Charles Massot.

OLYMPIQUE SALAISE RHODIA :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se joueront le samedi à 18h00 au stade R. Mazaud 1 à Salaise sur Sanne.

REGIONAL 1 – Poule C :CLUSES SCIONZIER FOOTBALL CLUB :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (1) se disputeront sur le terrain synthétique du stade intercommunal de Cluses.

GRENOBLE FOOT 38 :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se joueront le dimanche.

E.C. LIMONEST :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se disputeront le dimanche à 15h00 sur la pelouse du stade Courtois Fillot

...//...

A la liste des horaires concernant les rencontres de R2 et R3 parue au dernier P-V de la Commission Seniors, il convient d'y ajouter :

REGIONAL 2 – Poule A :MONTLUCON FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe seniors (2) se disputeront au stade des Ilets (Terrain 1) à Montluçon.

REGIONAL 2 – Poule B :U.S. BEAUMONT :

* Le match n° 20273;1 : U.S. BEAUMONT / SUCS ET LIGNON se jouera le samedi 10 octobre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20294.1 : U.S. BEAUMONT / COTE CHAUDE SPORTS SAINT ETIENNE se disputera le samedi 07 novembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20296.1 : U.S. BEAUMONT/ C.S. VOLVIC (2) se jouera le samedi 21 novembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

* Le match n° 20318.1 / U.S. BEAUMONT / A.A. LAPALISSE se déroulera le samedi 12 décembre 2020 à 20h00 au Complexe Sportif de l'Artière à Beaumont.

REGIONAL 2 – Poule E :U.S. ANNECY LE VIEUX : t

Tous les matchs à domicile de l'équipe Senior se disputeront le samedi à 20h00 sur le terrain synthétique

CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se joueront le dimanche à 15h00 au stade Mager 1 – Pelouse synthétique – à Chambéry.

GFA RUMILLY-VALLIERES :

Tous les matchs à domicile de l'équipe Seniors (2) se dérouleront sur le terrain d'Honneur du stade des marais ;

PLANNING DES REUNIONS DE CLUBS EN DEBUT DE SAISON

En ce début de saison, la LAuRAFoot invite les clubs disputant un championnat Senior régional à participer à des réunions d'information. Celles-ci se dérouleront selon le calendrier ci-après :

*** Clubs Seniors des championnats R1 (poule C) et R2 (poules C, D et E)**

Lundi 31 août 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON
(Tola Vologe)

*** Clubs Seniors des championnats R1 (poules A et B) et R2 (poules A et B)**

Mardi 1er septembre 2020 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à CURNON D'Auvergne

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules A, B, C et D)**

Vendredi 11 septembre 2020 à 18h30 à l'établissement de la Ligue à COURNON D'AUVERGNE

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules E, F et G)**

Vendredi 11 septembre 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

*** Clubs Seniors des championnats R3 (poules H, I, J et K)**

Mercredi 16 septembre 2020 à 18h30 au siège de la Ligue à LYON (Tola Vologe)

RECOMMANDATIONS :

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, il est demandé aux clubs de respecter les dispositions prises pour ces réunions, à savoir :

* se munir d'un MASQUE, celui-ci étant obligatoire sur l'ensemble du site,

* présence d'un SEUL DIRIGEANT souhaitée (si cela n'est pas possible, ils seront acceptés dans la limite de 2).

De manière générale, respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Du gel hydro alcoolique sera à disposition à l'entrée du bâtiment.

Pour les clubs qui, vu le contexte sanitaire, ne souhaiteraient pas se déplacer, il est rappelé que leur présence n'est pas obligatoire.

Yves BEGON,

Président des Compétitions

Jean-Pierre HERMEL,

Secrétaire de séance

CONTROLE DES MUTATIONS

RÉUNION DU 24 AOÛT 2020

(EN VISIOCONFÉRENCE)

Président: M. CHBORA

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND

Assiste : MME GUYARD, responsable du service des licences

RAPPEL

Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.

RECEPTIONS

AS TERJAT – 524955 – PRAT Benoit (senior) – club quitté : AS VILLEBRETOISE (521296)

F. C. SAINT CYR - COLLONGES - MONT D'OR – 530052 - BOLITHO CUMMINS Frédéric (senior) – club quitté : U.S. CHEMINOTS LYON VAIZE (538572)

Enquêtes en cours

OPPOSITIONS, ABSENCES ou

REFUS D'ACCORD

DOSSIER N°156

ECO FIRMINY – 504278 – COSTANZA Enzo (senior U20) – club quitté : AS ANDREZIEUX BOUTHEON (508408)

Considérant que la Commission a été saisie suite à l'absence de réponse du club quitté à la demande d'accord hors période,

Considérant que le club quitté, questionné, n'a pas répondu

à la Commission,

Considérant qu'il a donné son accord via Footclub suite à l'enquête engagée,

Considérant les faits précités,

La Commission clôt le dossier suite à la régularisation de la situation.

Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

DECISIONS DOSSIERS LICENCES

DOSSIER N° 157

MARIGNIER SP. – 519966 –

JUSTO Thomas – U19 – club quitté : ES THYEZ (517778)

LENOUVEL Grégory – U19 – club quitté : ES CERNEX (520593)

KHERADJI Yacine – U18 et MATOS Lucas – U19 – club quitté : CLUSES SCIONZIER FC (551383)

CASADO Mathys – U18 et PERY Antoine – senior U20 – club quitté : HAUT GIFFRE FC (563834)

Considérant la demande de dispense du cachet mutation

suite à l'inactivité des clubs quittés en U20,
 Considérant qu'il faut dissocier le championnat des catégories de licences demandées,
 Considérant que le joueur PERY Antoine est un senior U20 qui est rattachée la catégorie des seniors et que, dans ce cas, il n'est pas possible de déclarer une inactivité pour cette tranche d'âge si le club quitté a des équipes seniors engagés,
 Considérant que les autres joueurs pour lesquels la demande de dispense est demandée sont de catégories U18 ou U19 et qu'ils pourraient évoluer dans les équipes seniors des clubs quittés,
 Considérant que la seule inactivité susceptible d'être prise en compte est celle correspondant à leur catégorie pour cette saison mais que les clubs quittés ne l'ont pas déclarée,
 Considérant également que si elle l'avait été, les joueurs n'auraient pu évoluer que dans leur catégorie d'âge du fait qu'il s'agisse d'une inactivité partielle en application de l'article 117/b, ce qui irait à l'encontre des joueurs pour participer en championnat U20,
 Considérant les faits précités,
 La Commission décide de rejeter la demande du club.

Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

DOSSIER N° 158

BOURG SUD – 539571 –

BELACHIK Amin – U17 – club quitté : C.O. LANGRES (Ligue du Grand Est de Football)

LAAOUAJ Anass et QUARTARARO Maxime – U18 – club quitté : O. DE ST DENIS LES BOURG (530041)

La Commission a pris connaissance de la demande de dérogation au délai de changement de club.
 Considérant les explications du club,

Considérant qu'il s'agit d'un règlement fédéral imposable à tous et que seule la FFF peut en modifier les règles,
 Considérant qu'il résulte de la jurisprudence administrative, mais également du simple bon sens, que la Ligue a l'obligation de respecter les dispositions réglementaires qu'elle a édictées,

Considérant qu'il n'est possible d'accorder une dérogation à des dispositions réglementaires que si la possibilité d'y déroger est expressément prévue par le Règlement, ce qui n'est pas le cas en la circonstance. Accorder une dérogation, dans des conditions qui seraient donc irrégulières, exposerait l'organisme mais également le club bénéficiaire, à des recours de la part de clubs tiers justifiant d'un intérêt à agir, ce qui mettrait en péril le déroulement normal des compétitions,

La Commission rappelle qu'elle ne peut qu'appliquer la réglementation en vigueur.

Considérant les faits précités,

La Commission ne peut donner une suite favorable à la demande.

Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.

Président de la Commission

Secrétaire de la Commission

Khalid CHBORA

Bernard ALBAN



ARBITRAGE

RÉUNION DU 24 AOÛT 2020

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr),
Secrétaire : Nathalie PONCEPT.

AGENDA

Assemblées générales de début de saison 2020-2021 :

- Vendredi 28 août 2020 à 18h45 à Lyon : groupe Espoirs FFF
- Samedi 29 août 2020 à 8h à Lyon : arbitres Elite Régionale et groupe Espoirs FFF
- Vendredi 4 septembre 2020 à Lyon : candidats FFF
- Samedi 5 septembre 2020 à 8h à Lyon : arbitres R1 et R2, assistants R1, R2 et R3
- Dimanche 6 septembre 2020 à 8h à Lyon : Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue, jeunes arbitres pré-ligue
- Dimanche 6 septembre 2020 à 9h30 à Lyon : arbitres féminines toutes catégories, groupe espoirs féminines
- Samedi 19 septembre 2020 à 8h à Lyon et à Cournon d'Auvergne (stade à préciser) : arbitres R3, candidats arbitres de Ligue R3 (toutes sessions pratiques en cours)
- Dimanche 20 septembre 2020 à 9h à Lyon : observateurs d'arbitres
- Dimanche 27 septembre 2020 à Oullins et Lyon : arbitres de Ligue Futsal et candidats Ligue Futsal

Tous les rassemblements se terminent à 18h.

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

Pour tous ces rassemblements **vous devrez vous munir de masques et de votre gourde** LAuRAFoot (si vous en possédez déjà une sinon elle vous sera remise sur place).

Le **port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site** aussi bien en intérieur (vestiaires compris) qu'en extérieur. Les masques ne pourront être enlevés que sur le terrain durant les tests physiques, le temps de passage sous la douche avec limitation à l'utilisation d'une douche sur deux et à table durant les repas.

De manière générale, **respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale**. Du gel hydro alcoolique sera fourni à l'entrée du bâtiment.

Lorsque c'est possible, il serait souhaitable que vous arriviez **déjà en tenue pour courir** de façon à limiter le passage par les vestiaires.

Dans tous les cas l'accès aux vestiaires et au restaurant se fera par petits groupes de façon à limiter le nombre de personnes.

Les arbitres qui le peuvent se muniront d'un ordinateur portable en salle selon le programme qui sera affiché sur place.

Nous vous invitons à suivre régulièrement l'évolution des conséquences de la situation sanitaire sur le site de la LAuRAFoot ainsi que sur le PV CRA.

Tests physiques (TAISA et vitesse) :

Le test physique sera le test de course sur le terrain suivant : TAISA (Test d'Aérobic Intermittent Spécifique Arbitre). Pour chaque catégorie, les arbitres devront réaliser pour valider leur test le nombre de répétitions de la distance indiquée dans le temps mentionné pour la course et pour la récupération suivant leur catégorie dans le tableau ci-dessous.

Un arbitre peut en cours de test TAISA descendre de distance et valider le test d'une catégorie inférieure à la sienne dans l'attente du rattrapage s'il s'agit du premier Test. Dans ce cas l'arbitre ne peut en aucun cas remonter dans la distance de sa catégorie dans la suite du test.



Les arbitres devant réaliser le test de vitesse dans le tableau ci-dessous le feront sur un terrain de football suivant le processus du RI.

ARBITRES MASCULINS				
VITESSE		TAISA		
CENTRAUX	2x40m	Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
ERP R1P R2P R3P	6''1	15''/20''	75 m	40
ER	6''3	15''/20''	75 m	35
R1	-	15''/20''	75 m	30
R2 / JA de Ligue				
Candidat JAL / JA Pré-Ligue	-	15''/20''	70 m	30
R3 / Candidat R3	-	15''/20''	67 m	30
ASSISTANTS	6x40m	Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
AAR1P	6''2	15''/20''	75 m	40
AAR1 AAR2	6''5	15''/20''	70 m	30
AAR3 Candidat AAR3	-	15''/20''	67 m	30

ARBITRES FÉMININES				
VITESSE		TAISA		
CENTRALES	2x40m	Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
Promo (Filière Masculine)	6''3	15''/20''	75m	40
Promotionnelles (Filière Féminine et JAF)	6''5	17''/20''	75 m	34
ER	6''5	15''/20''	75 m	35
R1	-	17''/22''	72 m	30
R2 / JA de Ligue				
Candidat JAL / JA Pré-Ligue	-	17''/22''	68 m	30
R3 / Candidate R3	-	17''/22''	65 m	30
Compétitions Féminines				
		17''/22''	60 m	30
ASSISTANTES	6x40m	Course/ Récupération	Distance	Nombre répétition
AAR1 AAR2	6''7	17''/22''	68 m	30
AAR3 Candidate AAR3	-	17''/22''	65 m	30

Pour les arbitres promotionnels du groupe formation FFF, ils devront valider le TAISA en 35 répétitions pour les désignations Ligue et 40 répétitions pour l'appartenance au groupe promotionnel.

Les candidats FFF de septembre 2020 réaliseront les tests demandés lors de l'examen fédéral.

DESIGNATEURS

BEQUIGNAT Daniel	Observateurs AAR1 AAR2 AAR3	☎ 06 81 38 49 26 - Mail : daniel.bequignat@wanadoo.fr
BONTRON Emmanuel	Dési Futsal Observateurs Futsal	☎ 07 89 61 94 46 - Mail : emmanuel.bontron@orange.fr
BOUGUERRA Mohammed	Dési ER R1 R2	☎ 06 79 86 22 79 - Mail : mo.bouguerra@wanadoo.fr
CALMARD Vincent	Dési JAL1 JAL2	☎ 06 70 88 95 11 - Mail : vincent.calmard@orange.fr
DA CRUZ Manuel	Futsal	☎ 06 63 53 73 88 - Mail : dacruzmanu@gmail.com
DEPIT Grégory	Représentant arbitres CL Discipline	☎ 06 02 10 88 76 - Mail : gdepit@hotmail.fr
GRATIAN Julien	Observateurs R1 R2 Cand JAL	☎ 06 76 54 91 25 - Mail : julien.gratian@orange.fr
MOLLON Bernard	Dési R3 CandR3 Discipline	☎ 06 03 12 80 36 - Mail : bernard.mollon@orange.fr
ROUX Luc	Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3	☎ 06 81 57 35 99 - Mail : luc.roux@wanadoo.fr
VINCENT Jean-Claude	Dési Cand JAL Pré-ligue Appel	☎ 06 87 06 04 62 - Mail : jcvincent2607@gmail.com
VIGUES Cyril	Observateurs JAL	☎ 06 61 63 27 94 - Mail : cyril.vigues@laposte.net

COURRIER DES LIGUES

- **LIGUE BOURGOGNE FRANCHE COMTE** : Demande de transfert du dossier de Monsieur Jérémy FIASCO, le nécessaire sera fait.
- **LIGUE DES HAUTS DE FRANCE** : Demande de transfert du dossier de Monsieur Sébastien EMAILLE, le nécessaire sera fait.

DESIGNATIONS

Seuls les arbitres ayant un dossier complet (Fiche de Renseignements informatisée saisie par vos soins, Dossier Médical validé par la Commission Régionale Médicale, licence 2020/2021 validée) sont désignables pour les compétitions.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

COURRIER DES ARBITRES

- **DEMARLE Thomas** : Nous notons votre reprise d'activité cette saison.
- **MORENO David** : Nous enregistrons votre demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021.
- **MOUSSIERE Tim** : Nous enregistrons votre demande d'année sabbatique pour la saison 2020/2021.
- **YUKSEL Muharrem** : Vous voudrez bien contacter votre la CRA de Bourgogne Franche Comté afin qu'elle sollicite le transfert de votre dossier.

NOS JOIES :

Sasha est arrivé au foyer de David FERREIRA.

La CRA adresse toutes ses félicitations aux heureux parents et souhaite un prompt rétablissement à la maman.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT

L'AMOUR DU FOOT